Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260121-2026_01_04-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-01-04

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier, à 20 Heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr CARRIC Alain - Mr QUÉREL Michel – Mr BOURNE Eric - Mr CHEREL Fabrice - Mme DAHYOT Evelyne - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LEMEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Désignation du secrétaire de séance : Mme DANIEL NOGUES Claudia

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le Quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-01-04 – Desserte électrique du Lotissement du Pont Perrin – conventionnement avec Morbihan Energie

Morbihan Energie après étude des plans du lotissement du Pont Perrin, a soumis des estimations prévisionnelles du coût des travaux de desserte électrique de la façon suivante :

- Desserte en extension du réseau (opérateur 56145 E 202510) : coût des travaux estimé à 10 600€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 50%, soit 5 300€ HT.

- Desserte interne (opération 56145 E 202511) : coût des travaux estimé à 56 700€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 50%, soit 28 350€ HT.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260121-2026_01_04-DE

Monsieur le Maire soumet ce conventionnement au vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une contribution à hauteur de 50% du coût final des travaux estimé à 10 600 € HT pour l'extension du réseau électrique et 56 700 € HT pour la desserte interne,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer les conventions avec Morbihan Energies,
- **AUTORISE Monsieur le** Maire à signer tous les actes afférents.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

MAIRIE de NEANT-SUR-YVEL
REPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Affichée le